



Politique d'intégration des risques de durabilité dans le portefeuille d'investissement de Curalia

Depuis de nombreuses années, Curalia veille à la durabilité de ses investissements en demandant aux gestionnaires d'actifs avec lesquels elle travaille d'intégrer les facteurs ESG¹ dans la gestion de ses mandats et fonds.

En 2018, bien avant l'entrée en vigueur des réglementations européennes liées à la durabilité des investissements, les experts de Forum Ethibel ont fait un screening du portefeuille d'investissements de Curalia. Il en était ressorti que 82% des entreprises dans lesquelles Curalia avait investi répondaient aux critères de Forum Ethibel².

Les stratégies de durabilité*

Les investissements durables sont des investissements dans lesquels l'aspect financier est non seulement pris en compte, mais aussi les aspects liés aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ces aspects extra-financiers peuvent être intégrés de différentes manières. Il existe un certain nombre de stratégies de durabilité qui reviennent régulièrement. Ces stratégies sont conformes aux définitions de l'ISR définies par Eurosif (European Sustainable Investment Forum) et GSIA (Global Sustainable Investment Alliance).

Febelfin - le représentant du secteur financier belge - se réfère également à ces définitions lorsqu'il s'agit de trouver les moyens d'investir durablement.



Critères d'exclusion négatifs

Exclusion des secteurs indésirables, pratiques ou entreprises.
Ex.: industrie du tabac, armes, jeux de hasard, ...



Contrôle sur la base de normes

Exclusion des organisations qui enfreignent (de manière répétée) les normes internationalement reconnues. Le Global Compact des Nations Unies est de plus en plus reconnu comme la norme en matière d'investissement durable.



Intégration des facteurs ESG

Prise en compte systématique de l'environnement, des personnes et de la gouvernance interne dans l'évaluation des organisations, en plus de l'analyse financière traditionnelle.



Approche 'Best-in-class'

Sélection des meilleurs acteurs de la classe au sein de chaque secteur, en fonction de leurs performances ESG.



Investissements à impact et investissements sociaux

Investissements ciblés qui tentent de résoudre des problèmes sociaux et écologiques spécifiques.

* source = forum Ethibel

¹ Acronyme de Environnement, Social et Gouvernance. Il s'agit d'un sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

² En 1992, différentes ONG ont fondé ETHIBEL : une organisation à but non lucratif chargée d'examiner les fonds d'investissement éthiques de manière indépendante. Devenue en 2006 Forum Ethibel, la société est pionnière en matière de normes dans le secteur de la finance durable et de l'économie (sociale).



Investissement durable thématique

L'accent est mis sur des thèmes spécifiques tels que le changement climatique, les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'éducation, la santé, ...



Engagement & et vote basés sur l'ESG

Utilisation des droits des actionnaires pour engager un dialogue direct avec une entreprise. Poursuivre les objectifs ESG en soumettant des propositions et en votant lors des assemblées des actionnaires.

Critères d'exclusion négatifs chez Curalia

La stratégie consistant à exclure certains secteurs indésirables, certaines pratiques ou entreprises est la plus courante. Curalia a donc défini sa propre politique d'exclusion.

À côté du respect strict du pacte mondial des Nations-Unies³, Curalia veut exclure les secteurs suivants (selon les seuils suivants):

| THÈME | EXCLUSION | SEUIL |
|------------------------------|--|-------------------------------|
| Normes | Violation sévère du Pacte Global des Nations-Unies | Pleine exclusion |
| Armes | Armes conventionnelles | 10% des revenus de la société |
| | Armes controversées | Pleine exclusion |
| Combustibles fossiles | Charbon thermique | 30% des revenus de la société |
| | Pétrole & gaz non conventionnel: forage arctique, sable bitumineux, pétrole & gaz de schiste | Pleine exclusion |
| Tabac | Production/distribution de tabac | 5% des revenus de la société |

En plus de ces exclusions de base, chaque asset manager applique en plus ses propres exclusions.

Le portefeuille

La grande majorité de la gestion du portefeuille d'investissements de Curalia est sous-traitée par des asset managers externes. Afin d'évaluer la durabilité (et la prise en compte des risques y afférant) d'un investissement, nous regardons plusieurs critères:

- L'asset manager est-il signataire des *UN Principles for Responsible Investment*⁴?
- Les stratégies de durabilité appliquées par le gestionnaire dans la gestion du mandat ou du fonds
- Pour les fonds, l'existence d'un label de durabilité⁵

³ <https://pactemondial.org/decouvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/>

⁴ L'UNPRI est l'acronyme des Principes des Nations unies pour l'investissement responsable et contient plusieurs principes - définis par un groupe international d'investisseurs institutionnels - qui reflètent l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissement. Les signataires de l'UNPRI s'engagent à évaluer, mesurer et améliorer l'efficacité des principes dans leurs propres activités d'investissement.

⁵ Il existe aujourd'hui 9 labels de durabilité des produits d'investissement en Europe : EU Ecolabel, Greenfin, Luxflag Climate Finance, Luxflag ESG, Towards sustainability, FNG, ISR, Nordic Swan et Umweltzeichen. Si les trois premiers se concentrent sur des aspects climat et environnement uniquement, les six suivants se concentrent sur des aspects ESG

- Sous SFDR, la classification par l'asset manager du mandat/fonds en article 6, 8 ou 9⁶
- La prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité (PAI en anglais pour *Principle Adverse Impact*)⁷

Au 31 décembre 2024, notre portefeuille se présentait comme suit :

| Asset manager | Type d'actif | signataire UN PRI | Contrôle sur base de normes | Critères exclusion négatifs | Intégration facteurs ESG | Best-in-class | Investissement thématique | Investissement à impact | Engagement | Label de durabilité | SFDR article | PAI | |
|--|----------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------|---------------------------|-------------------------|------------|---------------------|--------------|-----------|---|
| <i>Mandats gérés en lignes individuelles</i> | | | | | | | | | | | | | |
| Mandat 1 | EUR IG government bonds | Y | NA | NA | Y | N | N | N | N | NA | article 8 | Y | |
| Mandat 2 | EUR IG corporate bonds | Y | Y | Y | Y | Y | N | N | Y | NA | article 8 | Y | |
| Mandat 3 | EUR equity | Y | Y | Y | Y | N | N | N | Y | NA | article 8 | Y | |
| Mandat 4 | US equity | Y | Y | Y | Y | N | N | N | Y | NA | article 8 | Y | |
| <i>Fonds</i> | | | | | | | | | | | | | |
| Fond 1 | Structured notes | N / Y | Y | Y | Y | N | N | N | N | N | | | |
| | | | N | N | Y | Y | N | N | N | N | N | | |
| | | | Y | Y | Y | Y | N | N | N | N | N | article 6 | N |
| | | | Y | Y | Y | Y | N | N | N | N | N | | |
| Fond 2 | EM government bonds | Y | NA | NA | Y | N | N | N | N | N | article 8 | Y | |
| Fond 3 | Non-rated corporate bonds | Y | Y | Y | Y | N | N | N | N | N | article 8 | Y | |
| Fond 4 | Convertible bonds | Y | N | N | Y | N | N | N | Y | N | article 8 | Y | |
| Fond 5 | Senior leveraged loans | Y | Y | Y | Y | N | N | N | Y | N | article 6 | N | |
| Fond 6 | Mortgage loans | Y | NA | NA | N | N | N | N | N | N | article 6 | N | |
| Fond 7 | Mortgage loans | Y | NA | NA | Y | N | N | N | Y | N | article 8 | Y | |
| Fond 8 | Mortgage loans | Y | NA | NA | Y | N | N | N | Y | N | article 8 | Y | |
| Fond 9 | Senior infrastructure debt | Y | Y | Y | Y | N | N | N | Y | N | article 6 | N | |
| Fond 10 | Junior infrastructure debt | Y | Y | Y | Y | N | N | N | Y | N | article 8 | N | |
| Fond 11 | Junior infrastructure debt | Y | Y | Y | Y | N | N | N | N | N | article 8 | Y | |
| Fond 12 | Junior infrastructure debt | Y | Y | Y | Y | N | N | N | N | N | article 8 | N | |
| Fond 13 | Trade receivables | Y | Y | Y | Y | N | N | N | Y | N | article 8 | Y | |
| Fond 14 | Private equity | N | Y | Y | Y | Y | Y | Y | Y | N | NA | Y | |
| Fond 15 | Office real estate | N | NA | NA | Y | N | N | N | N | N | article 6 | N | |
| Fond 16 | Retail real estate | N | NA | NA | Y | N | N | N | N | N | NA | Y | |
| Fond 17 | Retail real estate | N | NA | NA | Y | N | N | N | N | N | article 8 | Y | |
| Fond 18 | equity | Y | Y | Y | Y | N | N | N | Y | N | article 8 | N | |
| Fond 19 | equity | N | Y | Y | Y | Y | N | N | Y | N | article 8 | N | |
| Fond 20 | private debt | Y | Y | Y | Y | Y | N | N | Y | N | NA | Y | |
| Fond 21 | equity | N | N | Y | N | N | N | N | N | N | article 6 | N | |

En 2021, une revue stratégique du portefeuille immobilier (composé très majoritairement de bâtiments physiques) a eu lieu à l'issue de laquelle il a été décidé de :

- Vendre plusieurs bâtiments au vu de leurs caractéristiques peu ou pas assez durables
- Investir dans le futur dans des bâtiments performants d'un point de vue énergétique

Depuis lors, certains bâtiments ont été vendus. Fin 2022, Curalia a acheté un nouveau bâtiment à Bruxelles avec une certification en pré-évaluation BREEAM⁸ In-Use « very good » (sur base des travaux planifiés et des techniques remplacées).

L'évaluation de la durabilité du portefeuille n'est donc pas faite au regard de la législation européenne « taxonomie »⁹. Cela signifie concrètement que les investissements sous-jacents au produit CuraNova ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

⁶ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) impose des obligations de divulgation ESG aux asset managers qui classent leurs fonds en article 6 (pas de prise en compte de facteurs liés à la durabilité), article 8 (prise en compte de facteurs liés à la durabilité sans avoir l'objectif d'être un investissement durable) et article 9 (objectif d'être un investissement durable)

⁷ Ces PAI sont calculés à l'aide de 18 indicateurs dont 14 sont applicables aux investissements dans les sociétés (9 indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement + 5 indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption), 2 sont applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux et 2 sont applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

⁸ BREEAM est l'acronyme de Building Research Establishment Environmental Assessment Method (méthode d'évaluation environnementale de l'établissement de recherche sur la construction). Ce certificat de durabilité a été développé au Royaume-Uni. Il est devenu la norme internationale la plus répandue pour la certification des bâtiments dans le monde entier.

⁹ Le Règlement Taxonomie identifie des activités économiques durables dites « Activités Eligibles » au plan environnemental en fonction de leur contribution à six objectifs environnementaux



Futurs investissements

Pour ses futurs investissements, Curalia s'est fixé les objectifs suivants :

- Obligations d'état : investir dans des green bonds avec l'objectif de surpondérer son benchmark
- Obligations d'entreprises : investir dans des green/social/impact bonds avec un objectif de 15% du portefeuille. En plus d'appliquer des stratégies de durabilité, nous souhaitons que le gestionnaire du mandat décarbone progressivement le portefeuille
- Actions : En plus d'appliquer des stratégies de durabilité, nous souhaitons que le gestionnaire du mandat décarbone progressivement le portefeuille
- Futurs fonds obligations et/ou actions : minimum article 8 (selon SFDR)
- Immobilier : les bâtiments doivent être certifiés BREEAM (ou certification équivalente) « very good » ou meilleur

